

fédération
des services
publics

la
CGT

Le service départemental et métropolitain d'incendie et de secours



19 avenue debourg 69007 LYON

www.cgt-sdmis.fr

06.51.16.43.50.



Les agents du
SDMIS



TOXICITE DES FUMÉES



LA TOXICITE DES FUMÉES



*documents disponibles sur :

Le rapport de la CNRACL sur « la prévention des risques induits par les fumées sur la santé des sapeurs-pompiers » rendu public, élaboré par 22 experts à la demande insistante des syndicats, démontre la dangerosité des fumées d'incendie et le manque de prévention. Daté de mars 2017, ce rapport est resté confidentiel pendant six mois ! Pour cause : il est explosif.

Contrainte par ce rapport à se saisir du sujet, la DGSCGC sort une note* en novembre 2017 à l'attention des directeurs relative à la stratégie de sa prise en compte en 3 axes :

- Une enquête de l'Inspection Générale de Affaires Sociales devait être faite mais est toujours attendue.
- Une note d'information et la réalisation d'un « guide de bonnes pratiques »
- La sortie d'un « plan de santé, sécurité et qualité de vie en service* » qui leur laisse jusqu'à 2023 pour prendre des mesures.

En outre, elle préconise :

- Une formation de rappel de l'utilisation des tenues.
- Que le SSSM soit le plus souvent engagé au profit des personnels.
- La disposition dans le document unique d'un item relatif à la toxicité des fumées.
- La mise en place d'un premier plan d'action en lien avec le CHSCT (ou siègent les représentants du personnel).

En mars 2018 un guide de doctrine* à destination des SDIS et édité par la DGSCGC. Le DMM du SDMIS faisait partie du groupe technique d'élaboration du guide qui s'est appuyé sur seulement 2 études internationales*, le guide de nettoyage des tenues canadiennes* et un mémoire de l'ENSOSP*. Il en ressort :

- Faire de la formation.
- Mettre en place des règles de stationnement, zonage, sectorisation en prenant en compte le « risque fumées ».
- Le nettoyage de la peau en zone de soutien
- Le nettoyage des EPI
- Porter des protections lors des manipulations après l'incendie

Ces règles sont très floues et le document renvoie à l'enquête de l'IGAS qui n'est pas encore faite...

Aucune de ses dispositions n'est pour le moment mise en œuvre efficacement (ça fait bientôt deux ans !). Seule a eu lieu une modification du règlement intérieur, que s'est empressée de faire la direction pour... supprimer le port de la barbe ! Pour le reste, « circulez, on verra plus tard ».

La direction se réjouit du délai accordé de 5 ans. Et pendant ce temps, On pipe !

Dans son rapport la CNRACL se base sur des études américaines reconnues, et préconise de renforcer le suivi médical durant la carrière et assurer le suivi post-professionnel des sapeurs-pompiers intervenants sur feux. De plus elle insiste sur la nécessité de lien avec les Québécois (francophones et proches des américains).

En effet, de nombreuses études* démontrent que des règles en matière de santé et de sécurité sont urgentes et indispensables !

LA TOXICITE DES FUMÉES



*documents disponibles sur :

La CGT du SDMIS a recherché et analysé ses études* souvent nord-américaines. Il en ressort :

- L'absorption se fait par inhalation ET par voie cutanée.
- Avec le port de l'ARI en phase d'attaque, l'absorption par inhalation se produit pendant le déblai ET suite au « relargage » (désorption) des tenues et matériels après l'intervention.
- **Même avec le port de l'ARI, des quantités importantes sont assimilées par voie cutanée.**
- Pendant le déblai la concentration des particules fines et ultrafines est jusqu'à 400 fois plus concentrée que l'air ambiant
- Tous les taux de COV (composés organiques volatils) comme le benzène, sont au-delà du taux critique et les taux d'HAP (Hydrocarbures Aromatiques polycycliques) sont préoccupants.
- **La tenue de feu n'arrête pas les fumées et les gaz qui viennent au contact direct de la peau.**
- 97% des éléments dangereux n'est pas visible à l'œil nu
- **Une variation de 3°C de la surface de la peau fait augmenter l'absorption cutanée de 400%**
- Le taux d'HAP dans les urines atteint son pic 3 heures après l'absorption.
- Considérer toute fumée d'incendie comme étant un cocktail de matières dangereuses.
- **Tous les produits que l'on retrouve dans un feu, se retrouvent généralement dans un laboratoire de science. Il y a même de ses produits qui sont bannis d'usage dans les laboratoires dont notamment le BENZÈNE. Dans un labo, les chercheurs respectent des protocoles sévères de protection, ET VOUS?**



LA TOXICITE DES FUMÉES



*documents disponibles sur :

- Il existe très peu d'études sur le nettoyage et la décontamination des habits.
- Les limites d'expositions au déblai dans l'air ambiant sont chaque fois dépassés pour : Benzène, dioxyde d'azote, formaldéide, CO1...
- **En 2010, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a conclu que l'exposition professionnelle en tant que pompier est possiblement cancérigène pour l'humain (Groupe 2B)**
- Les centaines de contaminants qui se retrouvent dans l'air pendant et après un incendie peuvent engendrer un « effet cocktail »
- **Selon le CIRC et plusieurs experts, c'est surtout l'exposition aux contaminants de l'incendie qui serait à l'origine de cancers et de problèmes de santé chez les pompiers.**
- La désorption et l'évaporation des composés volatiles et semi-volatiles contaminent rapidement l'air ambiant. Les pompiers sont alors exposés à une intoxication par inhalation, surtout s'ils se trouvent près de leurs habits, en milieu clos, non ventilé et chauffé (Engin)
- **Une étude de 2015 sur l'infiltration de particules à l'intérieur d'une tenue de feu (avec ARI) révèle clairement les endroits où les particules s'infiltrent et se déposent sur la peau, comme le cou, la tête, les poignets et les jambes.** La cagoule à un taux très faible de protection. La région du cou et de la mandibule est l'une des régions dont la peau est la plus perméable.
- **L'amiante, scandale français peu traité dans les études étrangères, est présent sur de nombreux feux de structure !** il se dégrade à la chaleur et se retrouve en suspens.

LA TOXICITE DES FUMÉES



*documents disponibles sur :

Quelques produits cancérogènes lors d'un incendie (source Centre International de Recherche contre le Cancer)		
Cancérogènes 1 : avérés	Cancérogènes 2A : probables	Cancérogènes 2B : possibles
Suie	Plomb	Naphtalène (HAP volatile)
Benzo-a-pyrène (HAP)	Éthylbenzène	Silice (fibres)
Benzène	Éthylcarbamate (uréthane)	Styrène
Formaldéhyde	Fumée de bois	
Silice (poussière)	Téflon (PTFE)	
Arsenic		
Amiante		

Ci dessous, les résultats de test* de contamination A TRAVERS LA TENUE DE FEU COMPLETE!



La DGSCGC dans son « Guide d'analyse des risques relatif aux équipements de protection individuelle »* à l'attention des services d'achat des SDIS **ne fait pas mention de ces risques de contamination.** Ainsi, *La veste textile est destinée à éviter ou à limiter fortement les risques de brûlure lors de la lutte contre l'incendie. Le pantalon de protection textile est destiné à éviter ou à limiter fortement les risques de brûlure aux membres inférieurs lors de la lutte contre l'incendie. Quant à La cagoule de protection, elle est destinée à éviter ou à limiter fortement les risques de brûlures directes à la tête, à la face et au cou. Son autre rôle est *Protection limitée des voies respiratoires en l'absence d'un ARI... !**

Nous sommes inquiets sur la prise en compte des risques liés à la toxicité des fumées dans les réflexions en cours sur le Document Unique INC, le remplacement des EPI et dans la création de la DOD incendie.

LA TOXICITE DES FUMÉES



*documents disponibles sur :

Nous demandons la mise en place immédiate des mesures les plus efficaces en matière de santé et de sécurité sans minimiser les risques et en appliquant un principe de précaution malgré le manque d'études en France.

- **Un Kit de nettoyage et de protection par intervention (lingettes, masques, gants, tenue de rechange et pas des tenues en papier!)**
- **Des sacs hermétiques pour les tenues contaminées à minima en attendant la mise en place d'une procédure efficace de décontamination.**
- **La dotation de deux cagoules par agents et leurs remplacements systématiques avec un stock en caserne.**
- **Une augmentation de la surveillance des sapeurs-pompiers par le SSSM avec le positionnement de celui-ci sur l'utilité d'exams complémentaires lors des visites médicales d'aptitude. C'est son rôle!**
- **La possibilité de faire remonter plus simplement la possibilité d'absorption de fumées lors des interventions (case à cocher dans le compte-rendu et remontée automatique au SSSM)**
- **La prise en compte du risque pour les agents techniques.**
- **La délivrance aux SP et aux agents techniques de fiche contact CMR au départ du service.**

LA TOXICITE DES FUMÉES



*documents disponibles sur :

LA CGT DEMANDE AUX AGENTS DE SE PROTEGER:

- Rinçage des pompiers en tenue de feu, brossage lorsque non possible (t°, environnement etc.). Rinçage des ARI.
- Enlever La tenue de feu dès que possible.
- Porter des gants jetables (gants VSAV) permet de réduire de 80 % la contamination des mains lors du déshabillage.
- Utiliser des lingettes humides jetables sur les lieux d'intervention pour retirer le plus de suie possibles de la tête, du cou, de la mâchoire, de la gorge, et des mains.
- Enlever la tenue avant le retour en caserne. Placer la tenue dans un sac en plastique et le fermer.
- Placer les ARI dans des sacs plastique avant de les insérer dans les supports des véhicules.
- Prévoir une rotation de cagoule directement sur les lieux de l'intervention (cagoules de réserve).
- Au retour en caserne, prendre une douche froide (resserre les pores) et se laver au savon.
- Nettoyer tous les matériels en portant un masque FFP2 et des gants type VSAV même ceux qui partent dans le circuit logistique (des agents les récupèrent et sont soumis aussi à ces dangers).
- Echanger la tenue de feu (problème de quantité), la cagoule et les gants systématiquement.
- Éviter d'apporter ses vêtements et son ÉPI contaminés à la maison ou de les entreposer souillés dans votre voiture.